



**HAL**  
open science

# Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté

Jacques Bres, Bertrand Verine

► **To cite this version:**

Jacques Bres, Bertrand Verine. Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté. *Faits de langues*, 2002, 19, pp.159-169. hal-00713843

**HAL Id: hal-00713843**

**<https://hal.science/hal-00713843>**

Submitted on 4 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version longue de l'article en 2002, *Faits de langue* 19, 159-170.

Jacques Bres ([jacques.bres@univ-montp3.fr](mailto:jacques.bres@univ-montp3.fr))

Bertrand Verine ([bertrand.verine@univ-montp3.fr](mailto:bertrand.verine@univ-montp3.fr))

*Praxiling*, UMR CNRS 5475

*Discours, textualité et production de sens*

Université Paul-Valéry, Montpellier III

## Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté

Les analyses linguistiques du *discours rapporté*, dans le domaine français à l'intérieur duquel nous situons cette contribution, se prolongent souvent aujourd'hui de remarques plus ou moins développées sur des tours apparentés – le conditionnel, l'écho, l'ironie, etc. - relevant de ce que, à la suite de Bakhtine, nous nommerons *dialogisme*<sup>1</sup>, comme si la première notion ne pouvait plus vraiment se concevoir en l'absence de certains marqueurs de la seconde, sans que pour autant les liens qui les relie soient pleinement explicités. Les deux notions sont-elles simplement connexes ? Relèvent-elles au contraire du même type de phénomène ? Les marques de dialogisme sont-elles des formes non prototypiques de discours rapporté ? A l'inverse, le discours rapporté est-il une forme parmi d'autres de dialogisme ? Autant de questions qui se posent et auxquelles le présent article entend apporter des éléments de réponse. Après avoir analysé la façon dont quelques études actuelles mettent en rapport le discours rapporté avec certaines marques de dialogisme, nous avancerons l'hypothèse selon laquelle le discours rapporté est une forme de dialogisme, hypothèse à laquelle nous tâcherons d'apporter quelque crédit en décrivant sommairement un cadre d'analyse qui vaille pour l'ensemble des phénomènes.

### 1. Discours rapporté et dialogisme : la frontière absente

Nous commencerons par parcourir quelques travaux récents pour préciser la façon dont ils articulent discours rapporté et dialogisme.

#### 1.1. Du côté du discours rapporté

L. Rosier (1999) a bien montré comment la problématique du discours rapporté (désormais DR) s'est constituée diachroniquement en France depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, pour se stabiliser aujourd'hui dans la distinction de quatre *discours* : direct, indirect, indirect libre, direct libre<sup>2</sup>. Il convient d'ajouter que cette question a rencontré des problèmes de frontières dès les travaux de Bally, qui pointe les phénomènes apparentés des tours comme *d'après x, à entendre x* (cité in Rosier, *op. cit.* : 37). Ces problèmes ne sont toujours pas vraiment réglés à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, comme le montrent les travaux, hétérogènes quant à leur genre, mais fort représentatifs, de J. Authier, L. Rosier et D. Maingueneau :

— dans ses articles de synthèse sur le discours rapporté, Authier (1992, 1993), en appui sur Bakhtine et Pêcheux, propose de mettre en relation les formes de « DR au sens strict » avec les cas de « modalisation en discours second » (marqués par les syntagmes du

---

<sup>1</sup> Ou *polyphonie* dans la terminologie de Ducrot. Voir *infra* 2.5. pour l'articulation de ces deux termes.

<sup>2</sup> On sait que la notion de *discours direct libre*, introduite incidemment par Bally (Rosier, *op. cit.* : 267), attendra les travaux de Strauch (1972) pour être vraiment décrite linguistiquement ; elle sera pleinement intégrée à la problématique du discours rapporté au cours des années 90. Certaines grammaires récentes l'ignorent encore (Arrivé et al. 1986, Riegel et al. 1995). Ce n'est cependant pas le cas de toutes : Wilmet (1997 : 454) p. ex. l'intègre, non sans quelque réserve il est vrai, et en invitant à la « prudence ».

type *selon x*, les guillemets, le conditionnel, les propositions introductrices du type *il paraît que*) (1992 : 39). Elle fait également allusion aux « citations cachées, allusions, réminiscences » (*ibid.* : 41), mais ne développe que l'analyse du DR « au sens strict »... Quel est le sens de cette *restriction* ? Les autres formes seraient-elles du DR au sens... large, lâche ?

— Rosier distingue le « DR dans sa forme classique » des « formes apparentées ». Remarquant que « le discours rapporté ne cesse d'être appelé en dehors de l'enceinte grammaticale stricto sensu : répétition, reprise, reformulation, citation, rumeur, on-dit, autant de vocables qui le touchent », elle se situera à l'intérieur de cette enceinte — l'essentiel de son étude est consacrée aux « formes canoniques » (1999 : 97) — tout en entrouvrant cependant la porte de ladite enceinte : elle étudie précisément le conditionnel dialogique, ainsi que les tours du type *il paraît que*, *soi-disant que*, *selon x*, qu'elle pose comme « au-delà des catégorisations classiques du DR » (*op. cit.* : 162).

— La troisième partie de Maingueneau 1994 s'intitule *Le discours rapporté* ; elle se compose de trois chapitres : *Discours direct et discours indirect*, *Le discours indirect libre*, *Du discours rapporté à la polyphonie*. Dans ce dernier chapitre sont étudiés, sous le titre de *polyphonie*, le conditionnel ainsi que les phénomènes de reprise, d'énonciation proverbiale, d'ironie, de subordination par *puisque*. La porte est donc ici plus grande ouverte encore sur des formes que ne prenait pas en compte l'approche classique du DR. Remarquons cependant la très légère contradiction entre :

— le titre de la partie elle-même, *Le discours rapporté*, qui présuppose que tout ce qu'il chapeaute, et donc notamment les faits décrits en termes de *polyphonie*, relève du discours rapporté,

— et le titre du chapitre *Du discours rapporté à la polyphonie*, qui, du fait de la préposition *à*, présuppose qu'il y a un espace à parcourir entre le discours rapporté et la polyphonie, et donc que la polyphonie... ne relève pas du discours rapporté. Effet d'intérieur / extérieur. Nous verrons dans ce léger boitement des emboîtements des titres comme le symptôme de ce que la polyphonie est à la fois perçue comme étant et n'étant pas du DR.

Il apparaît donc, à la lecture de ces trois études sur le DR, qu'un ensemble de phénomènes, très hétérogènes quant à leurs marques linguistiques, et sur la liste desquels les auteurs ne s'accordent d'ailleurs pas, sont des formes que la réflexion linguistique sur le DR ne peut plus ignorer, mais qu'elle ne parvient pas encore pleinement à intégrer. Comme si ces formes en étaient sans en être tout en en étant ; comme si elles se situaient sur la frontière, un pied au dedans un pied au dehors, sans que soit vraiment précisé ce qui les sépare des « formes classiques », des formes « stricto sensu », non plus d'ailleurs que ce qui les unit à elles. De sorte que la question de savoir si le conditionnel, pour prendre un fait linguistique relevé par les trois auteurs, dans une occurrence comme :

(1) 80 millions de francs ! C'est le prix que *vaudrait* le footballeur Bakayoko. Que *vaudrait*, remarquez le conditionnel : cette information émane du *directeur sportif du PSG (La Gazette de Montpellier)*

relève ou ne relève pas du DR reste posée. On ne trouve pas explicitée de frontière *interne*.

Prenons les choses par l'autre bout et partons non plus des études sur le DR, mais d'une réflexion sur les cas « apparentés », où plusieurs voix se font entendre dans un même énoncé : l'analyse de la *polyphonie* par Ducrot, dans ses deux étapes de 1980 et de 1984. Peut-être trouverons-nous là une possibilité de définir une frontière *externe* au DR.

## 1.2. Du côté de la polyphonie (Ducrot)

Rappelons pour commencer que Ducrot ne se pose pas la question du DR, mais celle de l'énonciation et de la pluralité de ses instances. Malgré ce, ses études ne manquent pas de

pertinence pour notre propos : Ducrot, dans les deux textes de 1980 et 1984, construit la notion de polyphonie à partir d'une ou de deux formes du DR.

1. Ducrot 1980, après avoir distingué les deux instances du *locuteur* en tant que producteur de l'énoncé, et de l'*énonciateur* en tant que responsable de l'acte illocutionnaire, introduit le terme de *polyphonie* (ibid. : 44), qu'il définit en le distinguant du discours rapporté, plus précisément des discours direct et indirect : « il ne suffit pas, pour qu'on puisse parler de polyphonie, qu'il soit question, dans le discours attribué à un locuteur L, d'un discours d'une autre personne L', car la présence de la parole de L' dans celle de L peut relever du simple discours rapporté, et cela exclut, selon moi, la polyphonie ». DR et polyphonie ne s'excluent pas, pas plus qu'ils ne se recouvrent. Relisons le début de cette citation : « il ne suffit pas » ; il faut entendre que le DR n'est pas une condition suffisante (ni d'ailleurs nécessaire) de la polyphonie. Et la suite de l'analyse précise qu'un même énoncé, comme p. ex. : *Pierre m'a dit* : « *Le temps va s'améliorer* », relève :

— du discours rapporté, « si le but attribué à L, quand on interprète son énoncé, est de faire savoir ce qu'a dit L' », et si cet énoncé « favorise une conclusion du type « Pierre est un optimiste invétéré ». Dans ce cas, on a une assertion dont le responsable est le locuteur et le contenu « une proposition dont le sujet est *Pierre* et le prédicat *annoncer que le temps s'améliorera* » ;

— d'une « interprétation polyphonique », si on enchaîne par un énoncé comme *J'irai à la campagne demain*. L'analyse précise que l'acte d'assertion est alors attribué non au locuteur mais à l'énonciateur<sup>3</sup> *Pierre* ; son contenu « a pour sujet *le temps* et pour prédicat *s'améliorer* » (ibid : 45).

La distinction est fort intéressante : c'est l'enchaînement interphrastique qui déclenche l'interprétation polyphonique. De la même façon seront décrits comme marqueurs polyphoniques des tours comme à *ce que dit x*, ou *puisque P*, qui favorisent le même type d'enchaînement : « *A ce que dit Pierre / puisque le temps va changer, j'irai à la campagne demain* ». Soit donc : il y aurait polyphonie lorsque l'enchaînement discursif se fait sur l'assertion de l'énonciateur enchâssé, à la différence du « simple » DR où l'enchaînement se fait sur l'assertion du locuteur. Et donc, si nous tirons les conclusions de cette analyse, il n'y aurait pas de frontière entre DR et polyphonie puisque un énoncé au discours direct ou indirect peut être polyphonique. Cette hypothèse séduisante, même si très difficile à utiliser, nous semble rencontrer deux obstacles, (i) l'un interne, (ii) l'autre externe :

(i) l'hypothèse ne semble valoir que pour les cas où le locuteur confirme l'assertion de l'énonciateur, non pour ceux où il la rejette : après *contrairement à ce que dit x*, ou après une négation, l'enchaînement a très peu de chances de se faire sur l'assertion prêtée à l'énonciateur enchâssé : l'énoncé *Pierre n'est pas là*, qui « met en scène une affirmation de *Pierre est là* » (op. cit. : 51), appellera un énoncé enchaînant plutôt sur l'acte de négation du locuteur-énonciateur (p. ex. : *Pierre n'est pas là, il aura manqué son train*), que sur l'acte d'affirmation de l'énonciateur enchâssé. On note que Ducrot, après avoir posé l'hypothèse selon laquelle l'interprétation polyphonique d'un énoncé en DR tient à ce que l'enchaînement discursif se fait sur l'assertion de l'énonciateur, ne fait bien sûr plus mention de la question de l'enchaînement pour les marqueurs comme la négation. L'extrême localisme de cette hypothèse nous semble jeter quelque suspicion sur sa valeur explicative effective.

(ii) Pour opposer DR et polyphonie, Ducrot pose, on l'a vu, que :

— dans le DR, *Pierre m'a dit* : « *Le temps va s'améliorer* ». *Pierre est un optimiste invétéré*, l'assertion est le fait du locuteur-énonciateur, et porte sur *Pierre / annoncer que le temps s'améliorera* ;

---

<sup>3</sup> Pour la distinction locuteur / énonciateur, voir *infra* 2.3.

— dans l'interprétation polyphonique, *Pierre m'a dit* : « *Le temps va s'améliorer* ». *J'irai à la campagne demain*, l'assertion est le fait de l'énonciateur enchâssé (référentiellement Pierre), et porte sur *le temps / s'améliorer*.

Il nous semble plutôt que, quel que soit l'enchaînement, il convient d'analyser linguistiquement *Pierre m'a dit* : « *Le temps va s'améliorer* », comme comportant deux assertions : l'une qui est le fait du locuteur-énonciateur, et qui porte sur *Pierre / annoncer que le temps s'améliorera* ; l'autre qui est le fait de l'énonciateur enchâssé (référentiellement Pierre) et porte sur *le temps / s'améliorer*. Pour preuve : quel que soit l'enchaînement, un interlocuteur peut mettre en débat l'assertion du locuteur-énonciateur ( – *non, Pierre ne t'a pas dit cela*), comme l'assertion rapportée ( – *non mais là il s'est vraiment trompé*). Il ne nous semble pas possible, à partir de Ducrot 1980, de préciser la frontière, si frontière il y a, entre les discours direct et indirect et ce qui est posé comme interprétation polyphonique.

2. Dans Ducrot 1984, il n'y a plus opposition, au moins partielle, entre DR et polyphonie. Le discours direct apparaît comme une « forme de polyphonie » (op. cit. : 203), et c'est même à partir de ce type de DR qu'est introduit le concept. La seule distinction concerne le statut des instances de l'énonciation : il est posé que, dans le discours direct, il y a deux locuteurs différents, alors que pour les autres formes de polyphonie, il convient de distinguer entre locuteur et énonciateur(s) (défini(s) non plus comme responsable(s) d'un acte illocutionnaire, comme dans Ducrot 1980, mais comme point(s) de vue. Cependant qu'en est-il des autres formes de DR ? Faut-il entendre que l'on peut décrire les différentes formes de DR à partir de la seule catégorie du locuteur, alors que les faits de polyphonie demandent la distinction locuteur / énonciateur ? Rien ne permet de confirmer ou d'infirmer cette inférence<sup>4</sup> dans la mesure où ce texte ne mentionne pas les autres formes de DR.

De sorte que, à s'en tenir à ces deux textes, on serait bien en peine de trouver des critères permettant de distinguer DR et polyphonie. Il ne s'agit pas bien sûr d'en faire grief à Ducrot, car tel n'était pas l'objet de sa recherche. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il est possible d'inférer de la lecture de ces textes que la polyphonie englobe le discours rapporté, même s'il est posé (i) dans le texte de 1980, que les discours direct et indirect peuvent être « simples », c'est-à-dire non polyphoniques ; (ii) dans le texte de 1984, que le discours direct présente deux locuteurs, alors qu'il convient de distinguer locuteur et énonciateur pour les autres cas de polyphonie. Se trouve ainsi confirmée l'impression d'intérieur / extérieur : le discours direct, et dans le texte de 1980 le discours indirect, apparaissent sur la frontière de la polyphonie, sans que soit explicité de façon convaincante le tracé de ladite frontière.

Nous concluons de ce parcours que si tant du côté du DR que du côté de la polyphonie on n'a pas trouvé de frontière, c'est peut-être tout simplement... parce qu'elle n'existe pas dans les faits linguistiques. Nous ferons l'hypothèse que, sous l'apparente dualité des phénomènes, réside leur unité fondamentale, que seule la tradition des études linguistiques nous empêche de voir, à savoir que le DR est une forme de dialogisme. Hypothèse fortement contre-intuitive : à première vue en effet, un énoncé en discours direct semble avoir peu de choses en commun avec une négation, une phrase clivée ou une comparaison. Nous nous attacherons à montrer qu'il n'en est rien, que l'ensemble de ces faits<sup>5</sup>, que nous regrouperons dans la catégorie des marqueurs de dialogisme, relève d'un même phénomène, et peut être analysé à partir des mêmes outils théoriques. Nous choisissons donc de décrire ce phénomène dans son unité : on n'évitera pas le rappel de quelques

---

<sup>4</sup> Cette inférence est fautive. Se plaçant dans le cadre de Ducrot, Maingueneau fait intervenir, pour la description du discours indirect libre, la distinction locuteur/énonciateur (1991 : 149).

<sup>5</sup> Bres (1998b et 1999) a décrit comme marqueurs de dialogisme : le détournement, l'ironie, le conditionnel, la négation, l'interrogation totale, la comparaison, le renchérissement, la confirmation, la concession, le clivage, le détachement, la présupposition, certaines subordonnées... Liste bien sûr non close.

évidences, la généralité des analyses comme l'absence d'étude fine de tel ou tel marqueur de dialogisme.

## 2. Dialogisme et dédoublement énonciatif

De quel phénomène linguistique relèvent tant (et au même titre) le DR que le conditionnel, la négation, l'ironie, etc. ? Nous commencerons par distinguer dialogue externe et dialogue interne, avant de présenter ledit phénomène, à savoir le dédoublement énonciatif.

### 2.1. Du dialogue externe au dialogue interne : le dialogisme

On peut, à la suite de Bakhtine, distinguer le dialogue *externe*, marqué par l'alternance des tours de parole référés à des locuteurs différents, du dialogue *interne* ou *dialogisation intérieure* (1934/1975/1978 : 102), *microdialogue* (1963/1970 : 53), dans lequel un seul et même locuteur, à l'intérieur de son tour de parole, interagit (ou « dialogue » au sens bakhtinien) avec un autre énoncé. Le dialogue externe constitue la dimension *dialogale* des pratiques langagières, le dialogue interne leur dimension *dialogique*. Et nous poserons que c'est de cette dimension que relève l'ensemble des phénomènes que nous étudions.

### 2.2. Dialogisme et double énonciation

On définira l'énoncé dialogique comme un énoncé structuré autour d'un microdialogue, à savoir comme le résultat de l'interaction entre deux énoncés (au moins). L'analyste distinguera, dans un énoncé dialogique, deux énoncés et donc deux systèmes d'énonciation, celui de l'énoncé enchâssant et celui de l'énoncé enchâssé. Ce qui est à la base tant du discours direct que p. ex. du conditionnel dialogique, c'est donc ce phénomène de dédoublement énonciatif. La seule différence réside dans son mode de présence. Explicite en discours direct qui distingue, notamment par des marques typographiques à l'écrit, l'énoncé enchâssé de l'énoncé enchâssant, le dédoublement est implicite, et donc à reconstruire par l'analyse, dans les autres tours<sup>6</sup> qui présentent en surface textuelle un seul et unique énoncé, dans lequel énoncé enchâssant et énoncé enchâssé sont imbriqués (de différentes façons), au point que la présence de l'énoncé enchâssé peut être mise en doute.

Un ensemble de faits plaide cependant sans conteste pour cette présence. Citons-en trois :

- le discours peut enchaîner anaphoriquement sur l'énoncé enchâssé. Soit l'énoncé négatif (2) et sa suite discursive :

(2) *Les migrants ne sont pas seulement différents, comme on voudrait le revendiquer pour eux, ils sont également différents, universellement égaux aux autres..., aux hôtes (Le Monde).*

Le pronom *le*, dans *comme on voudrait le revendiquer*, anaphorise l'énoncé positif enchâssé, soit quelque chose comme [Les migrants sont différents], et non sa négation par le locuteur-énonciateur. Preuve que ledit énoncé est bien présent dans l'énoncé négatif ;

- le discours peut expliciter l'énonciateur de l'énoncé enchâssé. Dans (2), cet énonciateur était indiqué par le pronom *on* (*on voudrait le revendiquer*). Il l'est parfois par un nom propre, ou par une description définie, comme dans (1), que nous reprenons sous (3), où le dédoublement énonciatif est marqué par le conditionnel :

(3) 80 millions de francs ! C'est le prix que *voudrait* le footballeur Bakayoko. Que *voudrait*, remarquez le conditionnel : cette information émane du *directeur sportif du PSG (La Gazette de Montpellier)*.

---

<sup>6</sup> Notamment dans les discours direct et indirect libres. Le mode de présence des énoncés dans la double énonciation ne sépare donc pas le DR des autres marqueurs de dialogisme.

Le conditionnel *vaudrait* présuppose que l'énoncé au conditionnel contient un énoncé enchâssé assertif, soit quelque chose comme [le footballeur Bakayoko vaut 80 millions de francs], avec un énonciateur spécifique, ici précisé comme étant *le directeur sportif du PSG*.

- des marqueurs de discours rapporté comme les guillemets peuvent apparaître, qui signalent explicitement non seulement la présence de l'énoncé enchâssé, mais ses mots mêmes, ou plutôt ceux qui lui sont attribués. Soit l'énoncé négatif suivant :

(4) Boris Eltsine et ses proches collaborateurs du Conseil de sécurité, en envoyant l'armée en Tchétchénie ne se sont pas inquiétés du « maintien de l'intégrité de la Fédération de Russie », ni de « la garantie du respect de la Constitution », ni même du « désarmement des formations illégalement armées » (M. Gorbachev, in *Le Monde*, Horizons-débats, 4. 3. 1995).

Les SN entre guillemets sont *montrés* comme appartenant à un autre discours tenu par un autre énonciateur, discours auquel le locuteur-énonciateur s'oppose par la négation.

Possibilité d'enchaîner sur le discours enchâssé, d'explicitier son énonciateur comme ses mots : le discours enchâssé est bien présent dans le discours enchâssant, même si, dans la plupart des énoncés dialogiques, il n'apparaît pas dans son autonomie.

Comment décrire ce phénomène de dédoublement énonciatif, comment le saisir notamment du point de vue de l'émetteur, pour employer pour l'instant le terme le plus large et le moins spécifique ?

### **2.3. Locuteur et énonciateur. Énoncé monologique, énoncé dialogique**

Pour permettre une analyse fine des faits que nous regroupons sur la base du dédoublement énonciatif, il a été proposé, dans différents cadres théoriques (théorie des opérations énonciatives, Culioli 1984, Simonin 1984 ; Ducrot 1980 et 1984) de distinguer deux instances, le locuteur et l'énonciateur. Ces termes ne recouvrent pas les mêmes réalités d'une théorie à l'autre, parfois même d'une étape à une autre de la même théorie. Ou bien ils sont utilisés pour décrire tel tour mais pas tel autre<sup>7</sup>. Nous proposons de les spécifier, dans les cadres théoriques de la praxématique, très précisément ceux de l'actualisation phrastique (Bres 1998a : 78), provisoirement, comme suit.

L'actualisation phrastique, par laquelle s'opère le passage de la langue au discours, se réalise par un ensemble d'opérations parmi lesquelles on peut distinguer entre autres :

- les opérations d'actualisation temporelle, spatiale, personnelle, des différents éléments du *dictum* (ou contenu propositionnel) en vue de la référenciation ;
- les opérations d'actualisation modale, consistant à appliquer un *modus* à un *dictum* (Bally 1934/1965 : 36-38) ;
- les opérations d'actualisation consistant à inscrire l'énoncé dans le mode sémiotique choisi : opérations d'actualisation phonétique pour l'énoncé oral, graphique pour l'écrit.

Les opérations d'actualisation temporelle, spatiale, personnelle et modale relèvent de l'instance de programmation de l'*à-dire* ; les opérations d'actualisation phonétique, de l'instance de réalisation du *dire*. En conséquence, on dira que :

— le *locuteur* est l' « instance de profération du message » (Fauré 2001) qui actualise l'énoncé dans sa dimension de *dire* (correspondant à l'acte locutionnaire dans ses dimensions phonétique et phatique telles que les décrit Austin).

— L'*énonciateur* est l'instance à partir de laquelle l'énoncé est actualisé dans sa dimension déictique et modale, à savoir inscrit énonciativement par rapport à un *ego, hic et*

---

<sup>7</sup> On a vu *supra* que Ducrot 1984 ne fait pas état pour le discours direct de la distinction locuteur / énonciateur.

*nunc*, et modalisé (ce qui correspond aux valeurs référentielles et modales de la théorie des opérations énonciatives).

Tout énoncé a donc – au moins – un locuteur et un énonciateur. Le plus souvent ces deux instances sont coréférentielles, mais la chose est loin d’être systématique. Soit l’exemple suivant de petit jeu cher aux enfants, entre écholalie et psittacisme :

(5) Interaction familiale.

Le père – fais-moi passer le pain

Pierre (6ans) – fais-moi passer le pain

Pierre n’enchaîne pas dialogalement sur l’impération de son père mais la répète, notamment intonativement (pour faire dysfonctionner l’interaction) : à la différence du père qui était locuteur et énonciateur de son tour de parole, Pierre n’est que le locuteur du sien.

Généralisons : dans les énoncés monologiques, les deux instances du locuteur et de l’énonciateur coréfèrent ; dans les énoncés dialogiques, ces deux instances, pour l’énoncé enchâssé, le plus souvent, ne coréfèrent pas. La distinction locuteur / énonciateur, qui vaut pour tout énoncé, est particulièrement pertinente pour tous les phénomènes de double énonciation : du marqueur le plus explicite, le discours direct (6), à des marqueurs plus implicites comme la confirmation (7).

(6) Le syndicat s’est aussi adressé aux ministres de l’éducation, de la ville et de la justice. « *L’éducation a atteint ses limites* », résume l’un de ses secrétaires régionaux (*Le Monde*).

On distingue deux énonciations : celle, enchâssante, correspondant à l’interaction du scripteur avec le lecteur ; celle, enchâssée, correspondant à l’interaction d’un secrétaire régional avec un interlocuteur non explicité. Parce que l’énoncé (6) se présente comme l’enchâssement de celle-ci dans celle-là, le locuteur de l’ensemble (énoncé enchâssant + énoncé enchâssé) correspond au scripteur, et à lui seul. Trivialité : le « secrétaire régional », s’il a été locuteur de l’énoncé qui lui est attribué lors de l’événement mis en récit, ne l’est plus dans le texte du *Monde*. Le locuteur de (6), qui correspond donc au scripteur, est l’énonciateur de l’énoncé enchâssant (« résume l’un de ses secrétaires régionaux »), mais pas de l’énoncé enchâssé : l’énoncé entre guillemets a un autre énonciateur, explicité référentiellement comme « l’un des secrétaires régionaux ».

(7) Oui, le climat change (titre d’un article, *Le Monde*)

On distingue pareillement deux énonciations : celle, enchâssante, correspondant à l’interaction du scripteur de cet article avec le lecteur ; celle, enchâssée, correspondant à une autre interaction, non explicitée. Le scripteur est le locuteur de l’ensemble de cet énoncé, mais il n’est l’énonciateur que de l’acte de confirmation réalisé par *oui*. L’énonciateur de l’énoncé sur lequel porte la confirmation, à savoir *le climat change*, est cette autre instance, non explicitée mais présumée.

On dira donc que, dans l’énoncé dialogique, il y a un décalage entre locuteur et énonciateur. On distinguera :

- le locuteur, à savoir celui à qui est imputée l’actualisation phonétique (ou graphique, gestuelle, etc., suivant le code du discours) de l’ensemble de l’énoncé,

- et deux énonciateurs, l’énonciateur à qui est imputée l’actualisation déictique et modale de l’énoncé enchâssant, et l’énonciateur à qui est imputée l’actualisation déictique et modale de l’énoncé enchâssé (le plus souvent reconstitué par l’analyse). Les marques de l’actualisation déictique et modale sont explicites pour l’énoncé enchâssant ; elles sont le plus souvent effacées pour l’énoncé enchâssé (sauf dans le cas des discours direct et direct libre).

L'intérêt de la description est de présenter un cadre unique pour tous les phénomènes. Contrairement à ce qu'on pourrait inférer de la lecture de certains travaux, il n'y a pas d'un côté le discours rapporté pour lequel la distinction entre deux locuteurs serait suffisante, et d'un autre les phénomènes de dialogisme qui, plus complexes énonciativement, demanderaient que soient distingués locuteur et énonciateur<sup>8</sup>. La distinction vaut pour l'ensemble parce que l'ensemble relève de la double énonciation.

## 2.4. Énoncé monologique/ dialogique et actualisation

Approfondissons la distinction entre énoncé monologique et énoncé dialogique, saisie précédemment au niveau des instances du locuteur et de l'énonciateur, à l'aide de la notion d'actualisation. Nous avons décomposé cette opération en trois éléments : l'actualisation spatio-temporelle et personnelle, l'actualisation modale, l'actualisation phonétique (ou graphique). Nous ferons travailler seulement ici l'actualisation modale, mais il est évident que l'analyse aurait pu aussi bien être conduite à partir des autres dimensions.

Nous avons vu qu'on peut, en appui sur Bally (1934/1965 : 36-38), décrire l'actualisation phrastique, dans sa dimension modale, comme application d'un *modus* à un *dictum*. Partons des deux énoncés suivants :

(8) les candidats à la présidence du mouvement tiennent tous ce langage.

(9) certes, les candidats à la présidence du mouvement tiennent tous ce langage (*Le Monde*).

L'énoncé (8) est monologique. Il résulte de ce que son énonciateur a modalisé par l'assertion un *dictum* (les candidats, tenir un langage<sup>9</sup>), le transformant de ce fait en un énoncé actualisé.

Dans l'énoncé dialogique (9), la modalisation de l'énonciateur (de l'énoncé enchâssant) s'applique non pas à un *dictum*, mais à un élément ayant déjà statut d'énoncé, c'est-à-dire à un *contenu propositionnel* ayant fait l'objet d'une modalisation par un autre énonciateur. L'énonciateur de l'énoncé enchâssant attribue l'assertion [les candidats à la présidence du mouvement tiennent tous ce langage] à un autre énonciateur, et se charge quant à lui de concéder (*certes*) cette assertion.

On dira donc que l'actualisation modale (mais c'est tout aussi valable de l'actualisation déictique, et de l'actualisation phonétique), qui dans un énoncé monologique, s'applique à un *dictum*, porte, dans un énoncé dialogique, sur un énoncé.

## 2.5. Double énonciation et hiérarchisation

Les deux énonciations en présence dans la double énonciation sont dans une relation non pas d'égalité comme le sont deux énonciations dans un texte dialogal, mais de hiérarchie, ce que signale le jeu des participes présent et passé (énoncé *enchâssant* / *enchâssé*) employés jusqu'à présent. L'énoncé du locuteur-énonciateur domine celui de l'énonciateur enchâssé. Pour noter cette hiérarchie, nous proposons de jouer de la différence de caractères :

---

7 Comme nous l'avons vu, Ducrot 1984 n'utilise que de la catégorie de *locuteur* pour décrire le discours direct. On peut y voir une concession à la définition, dans ce texte, de l'énonciateur comme instance qui n'est « liée à aucune parole » (1984 : 215).

<sup>9</sup> Nous ne prenons pas en compte ici d'autres opérations (notamment celle portant sur la relation prédicative).

- nous noterons en majuscules les paramètres de l'énoncé enchâssant. Ainsi nous représenterons par E l'énoncé enchâssant, par E1 son énonciateur ; par E2 son énonciataire ; par L le locuteur de l'ensemble (énoncé enchâssant + énoncé enchâssé) ; par L', son interlocuteur ;

- nous noterons en minuscules les paramètres de l'énoncé enchâssé : e vaudra pour cet énoncé, e1 pour son énonciateur, e2 pour son énonciataire. L'énoncé e n'a pas de locuteur spécifique, c'est L qui, dans le cadre de l'énoncé dialogique, réalise l'actualisation phonique (ou graphique)<sup>10</sup> : cette absence signale la dépendance de e à l'égard de E. On peut noter la hiérarchisation des deux énoncés de la sorte : (E(e)). Illustrons par (10) :

(10) j'entends ici ou là parler de crise morale de crise politique / *il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France.* ( J. Chirac, intervention télévisée du 14 décembre 2 000).

L'énoncé en italiques contient deux énoncés :

---

<sup>10</sup> Ce qui ne veut pas dire que le locuteur L ne puisse rapporter certains éléments de la locution de l'instance que nous nommerons l : au niveau phonique, en contrefaisant certains traits de sa diction ; au niveau graphique, en faisant les mêmes fautes d'orthographe. Songeons p. ex. à l'énoncé dialogique fondé sur un détournement : *Edouard m'a tuer.*

- l'énoncé enchâssé e, qu'on peut reconstruire approximativement comme : [il y a une crise morale et politique en France], dont l'énonciateur e1 n'est pas explicité ;
- l'énoncé enchâssant E, signifié par la négation [neg + P], dont l'énonciateur E1 correspond référentiellement à J. Chirac ;
- E1 remplit également la fonction de locuteur (de l'ensemble E + e).

La hiérarchisation entre les énoncés E et e est plus ou moins apparente selon les formes de dialogisme. Elle peut être marquée aux niveaux :

- syntaxique : c'est le cas du discours indirect, dans lequel l'énoncé imputé à e1 est subordonné à celui imputé à E1. La subordination syntaxique, dans la plupart des tours dialogiques, n'est cependant pas marquée, du fait que E a incorporé e. C'est p. ex. le plus souvent le cas de la négation dans l'occurrence (10). Remarquons toutefois que certains tours négatifs la font clairement apparaître, comme (11) :

(11) Non, il n'est pas vrai que les voix obtenues par ces présidents (de Conseils Régionaux) l'aient été sans compromission (L. Fabius, in *Le Monde*, 26. 3. 1998).

A la différence de sa paraphrase (11') : *les voix obtenues par ces présidents ne l'ont pas été sans compromission*, l'énoncé (11) subordonne syntaxiquement l'énoncé e (soit [les voix obtenues par ces présidents l'ont été sans compromission]) asserté par un énonciateur e1 non explicité, au rejet qu'en fait E1, dans une proposition principale négative (*il n'est pas vrai que*). Il convient d'ailleurs d'ajouter que toute négation dialogique de la forme de (11') peut être paraphrasée par *il n'est pas vrai que P*.

- déictique : dans les discours indirect et indirect libre p. ex., la déixis temporelle et personnelle de l'énoncé e est calculée à partir de celle de l'énoncé E<sup>11</sup> ;

- modal : dans le discours indirect p. ex., l'énoncé e n'a plus de *modus* autonome. Ainsi dans *Pierre a demandé le temps qu'il faisait*, la modalité interrogative de l'énoncé enchâssé est seulement inférable du verbe introducteur *demander*. Plus encore, dans des tours comme la négation, la modalité de e n'est plus récupérable : un énoncé dialogique comme (10), *il n'y a pas de crise morale ou de crise politique en France*, peut tout aussi bien être la négation de l'assertion correspondante ([il y a une crise morale en France]) que de l'interrogation correspondante ([Y a-t-il une crise morale en France ?]).

La hiérarchisation d'autre part peut ne pas être marquée linguistiquement et n'être inférable que du cotexte. Authier caractérise les discours direct et indirect libres comme « formes purement interprétatives » (1992 : 41). Effectivement, dans un fragment textuel comme (12) :

(12) Alors il était obligé de raconter toute son histoire. Qu'il était le fils de Khéira, que depuis des années il essayait désespérément de la retrouver et *s'il vous plaît, je vous en supplie, je n'en peux plus, aidez-moi* (*Le Monde*).

l'énoncé mis en italiques (la typographie est de nous) se présente syntaxiquement et typographiquement sans marque de dépendance<sup>12</sup>. C'est le principe de pertinence qui, en appui sur le cotexte, nous demande de l'attribuer non au locuteur-énonciateur mais à e1, correspondant référentiellement au « fils de Khéira ».

Plus encore, dans une occurrence d'ironie comme (13), il faut faire appel au contexte pour dégager le dédoublement et la hiérarchisation énonciative :

(13) Interaction familiale. La mère regarde le cahier de textes de son fils et déclare que l'enseignante ne leur fait pas faire grand-chose. Frédéric va travailler dans sa chambre, revient vers sa mère au bout d'une heure, et lui tendant son classeur :

- tu vois la prof elle nous fait pas travailler

Pour comprendre que cet énoncé a pour énonciateur non pas le locuteur mais une instance autre, e1, identifiable comme l'interlocutrice (la mère), il faut faire appel non seulement au

<sup>11</sup> Pas complètement cependant : on sait que dans le discours indirect libre, l'énoncé e peut garder son système de circonstants temporels et spatiaux : « *Demain*, il reviendrait *ici* ».

<sup>12</sup> Mis à part le coordonnant *et* qui le rattache à l'énoncé antérieur en discours indirect.

cotexte antérieur, mais surtout au contexte : en disant cela, Frédéric tend à sa mère le travail fait sur le classeur, qui contredit formellement ce dire, et demande d'en imputer la responsabilité à un autre que Frédéric.

La hiérarchisation des instances, explicite ou implicite, que nous posons comme définitoire de l'énoncé dialogique, récuse le terme de *polyphonie*. Ce terme, dans le champ musical, désigne la combinaison de plusieurs voix égales et mélodiquement indépendantes. Ce qui n'est pas le cas des « voix » de l'énoncé dialogique quotidien. On réservera le terme de polyphonie aux utilisations littéraires du dialogisme, dans lesquelles un énoncé fait effectivement entendre plusieurs voix égales, sans hiérarchisation énonciative, comme dans certains romans de Dostoïevsky, Garcia Marquez, ou Pinget.

Ajoutons que, quel que soit le marqueur de dialogisme, E1 « dialogue » avec l'énoncé de e1. C'est très clair avec des tours comme la concession, la confirmation, la négation, etc., dans lesquels E1 concède, confirme, nie l'énoncé de e1. Ce l'est moins avec le discours direct, où, selon les dires de certains, le locuteur-énonciateur ne ferait que rapporter. Ce type d'analyse semble faire peut de cas ce que, dans le discours rapporté le plus neutre, avec *dire* pour verbe introducteur, du type *Pierre a dit* : « *Le temps va s'améliorer* », E1 « dialogue » bien avec l'énoncé de e1 dans la mesure où il affirme positivement l'imputation à e1 de l'énoncé e<sup>13</sup>.

## 2.6. Double énonciation, discours de l'autre, hétérogénéité énonciative

Confrontons la notion de dédoublement énonciatif à celles de *discours d'autrui* et d'*hétérogénéité énonciative*, par lesquelles bien souvent les phénomènes dont nous traitons sont désignés.

Bakhtine (1929/1977 : 159) parle de « discours d'autrui », ainsi défini : « nous entendons par là les schémas linguistiques (discours direct, discours indirect, discours indirect libre) (...) servant à la transmission des énonciations d'autrui et à l'intégration de ces énonciations, en tant qu'émanant d'autrui, dans un contexte monologué cohérent ». Et le chapitre 9 de *Le marxisme et la philosophie du langage* s'intitule significativement : « Le "discours d'autrui" ». A s'en tenir à cette définition, le microdialogue que nous avons posé comme définitoire de l'énoncé dialogique serait fondamentalement interaction avec la parole d'autrui. C'est ce type de position que semble défendre L. Rosier lorsqu'en introduction à son ouvrage, elle présente l'ensemble du champ : « le discours rapporté ne cesse d'être appelé en dehors de l'enceinte grammaticale stricto sensu : répétition, reprise, reformulation, citation, rumeur, on-dit, autant de vocables qui le touchent, qui renvoient à son principe fondamental : *le rapport à autrui et à son discours* » (1999 : 9) (c'est nous qui soulignons). C'est également dans ce sens que vont les réflexions de J. Authier lorsque, définissant les discours direct et indirect comme formes explicites de l'hétérogénéité, elle pose que « les formes syntaxiques du discours indirect et du discours direct désignent de façon univoque, dans le cadre de la phrase, *un autre acte d'énonciation*. (...) Sous ces deux modalités différentes, le locuteur fait place explicitement dans son discours *au discours d'un autre* » (1982 : 91-92) (c'est nous qui soulignons). On notera, au fil de la dernière citation, le passage implicite de « un autre acte d'énonciation » à « le discours d'un autre » : l'*autre* énonciation ne semble pouvoir être que l'énonciation d'un *autre*. La notion d'*hétérogénéité énonciative*, développée par Authier, nous semble durcir encore cette dimension d'altérité.

Elargissons la réflexion, que les auteurs précités tenaient à propos du DR, à l'ensemble du champ dialogique. La position précédente, si elle est quantitativement fondée, ne semble pas juste au regard des faits : l'énoncé enchâssé est bien le plus souvent en discours à imputer à un énonciateur référant à un autre (interlocuteur ou tiers), mais elle peut référer

---

<sup>13</sup> « Le discours rapporté, c'est le discours dans le discours, l'énonciation dans l'énonciation, mais c'est, en même temps, un discours sur le discours, une énonciation sur l'énonciation » (Bakhtine 1929/1977 : 161).

tout aussi bien à un énonciateur co-référent avec l'énonciateur de l'énonciation enchâssante : *je* « dialogue » avec un énoncé que *je* a tenu antérieurement (ou tiendra postérieurement). Illustrons la chose par un exemple de négation dialogique :

(14) Interaction familiale

1A – alors qu'est-ce tu fais ce soir

2B- bon je viens / oh et puis *non je viens pas* j'ai trop de boulot

L'énoncé *non je viens pas* est dialogique ; on y distingue deux énoncés :

- l'énoncé enchâssé e correspondant à [je viens], qui a pour énonciateur e1 un *je*1;
- l'énoncé enchâssant E, correspondant à la négation de cet énoncé, qui a pour énonciateur E1 un *je* 2. Les deux énonciateurs sont coréférents, mais ne se confondent pas : les deux *je* réfèrent à la même personne, mais saisie à des instants différents (même si ici immédiatement consécutifs).

Il est bien évident que les différents auteurs cités n'ignorent pas cette possibilité, mais l'importance qu'ils donnent au *discours d'autrui* tend à occulter les cas de ce qu'on pourrait appeler *discours de soi*. Prenons le cas de Bakhtine. Il distingue deux formes de dialogisme :

- « la relation dialogique à la parole d'autrui dans l'objet » (1934/1975/1978 : 105), à savoir le dialogisme *interdiscursif*. L'énonciateur, dans sa saisie d'un objet discursif, rencontre les discours précédemment tenus par d'autres sur ce même objet, discours avec lesquels il entre en interaction de différentes façons (discours rapporté, négation, etc.) ;

- « (la relation dialogique) à la parole d'autrui dans la réponse anticipée de l'interlocuteur » (*ibid.*), à savoir le dialogisme *interlocutif* : l'énonciateur s'adresse à un énonciataire sur la compréhension-réponse duquel il ne cesse d'anticiper.

Dans le dialogisme interdiscursif, le locuteur a affaire aux discours (présupposés tenus) du tiers et/ou de l'interlocuteur ; dans le dialogisme interlocutif, au discours (présupposé non encore tenu) de l'interlocuteur. Dans les deux cas, il s'agit bien du discours d'autrui. Rien n'est dit ici du microdialogue que peut avoir le locuteur avec son propre discours. Il faut lire avec beaucoup d'attention les textes de Bakhtine pour trouver dans les analyses nombreuses et développées consacrées au discours d'autrui, quelques remarques incidentes sur ce que nous proposons de nommer *autodialogisme*. Nous en avons trouvé seulement deux. La première est, significativement semble-t-il, dans une parenthèse : « Les rapports de dialogue (y compris les rapports de dialogue entre le sujet parlant et sa propre parole) sont l'objet de la métalinguistique » (1963/1970 : 212). La seconde se trouve quelques pages plus avant dans le même texte. Elle est, significativement là aussi, évoquée au terme d'une énumération des différentes formes que peuvent prendre les « rapports de dialogue » : « Enfin nous pouvons avoir aussi des rapports de dialogue à l'égard de notre propre énoncé (...) si nous dédoublons notre qualité d'auteur » (op. cit. : 215). Il est bien évident que pour Bakhtine cette dimension-là est secondaire, d'autant plus qu'elle ne peut guère s'articuler à ce qui est essentiel à ses yeux, le discours d'autrui<sup>14</sup>.

Il nous semble au contraire, non pas certes que l'autodialogisme est fondamental, mais qu'il convient de l'intégrer à la problématique si on a le souci de l'unifier. Le concept de double énonciation est parfaitement approprié à cette pleine intégration. On dira donc que le locuteur-énonciateur de l'énoncé enchâssant peut avoir des relations dialogiques tant avec le discours d'autrui, c'est-à-dire avec des énoncés imputables à l'interlocuteur ou au tiers (dialogismes interdiscursif et interlocutif) qu'avec son propre discours (autodialogisme).

Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas :

- des spécificités. Pointons p. ex. sans le développer le fait suivant, noté par Rosier (1999 : ). Au présent, le verbe de parole *dire*, qui est un introducteur de DR lorsqu'il a pour sujet grammatical une deuxième ou troisième personne (*tu dis/ il dit que Pierre s'est trompé*),

---

<sup>14</sup> Encore bien sûr que l'on puisse penser *soi-même comme un autre*, pour reprendre un titre de P. Ricoeur.

tend à ne plus être qu'un simple modalisateur d'énoncé monologique lorsqu'il a pour sujet une première personne (*je dis que Pierre s'est trompé*). Et il en va de même du tour *selon x*, qui, marqueur de dédoublement énonciatif avec une seconde ou troisième personne (*selon toi/selon Marie, Pierre s'est trompé*), tend à perdre ce fonctionnement avec une première personne (*selon moi, Pierre s'est trompé*).

- des impossibilités. Si le DR ou la négation peuvent être les signifiants aussi bien des dialogismes interdiscursif et interlocutif que de l'autodialogisme, bon nombre de marqueurs semblent ne pouvoir signifier que l'altérité énonciative. C'est le cas p. ex. du conditionnel : la non-validation par E1 de l'énoncé de e1 ne semble guère être possible que dans le cas où e1 correspond à un tiers ou à l'interlocuteur-énonciataire, et exclut donc qu'e1 soit co-référent avec E1.

Le travail d'analyse des marqueurs de double énonciation en fonction de leur (in)aptitude à signifier tel ou tel type de dialogisme reste à faire. Pour l'heure, nous concluons en disant que le discours d'autrui n'est pas le tout de la double énonciation : le microdialogue des tours dialogiques, s'il met en scène le plus souvent une altérité énonciative, peut aussi se réaliser comme autodialogisme.

## 2.7. Personne, locuteur, énonciateurs

Dans les cadres théoriques qui sont les nôtres, les instances *locuteur* et *énonciateur* sont à articuler avec celles de l'énonciation. Le locuteur correspond à l'instance du sujet, qui lorsqu'elle est explicitée, se réalise linguistiquement comme 1ère personne. Il en va de même pour E1, l'énonciateur de l'énoncé enchâssant.

Les choses sont plus complexes pour e1. Explicitons les cas les plus fréquents : l'énonciateur de l'énoncé enchâssé peut (i) co-référent avec E1 (autodialogisme, explicitation linguistique sous forme de 1ère personne, ex. (14)), (ii) correspondre à l'interlocuteur-énonciataire E2 (explicitation linguistique sous forme de 2e personne, ex. (14')) ; (iii) correspondre à un tiers<sup>15</sup> (explicitation linguistique sous forme de 3è pers., ex. (14''))

(14) Contrairement à ce que j'ai dit, Pierre ne viendra pas ce soir.

(14') Contrairement à ce que tu dis, Pierre ne viendra pas ce soir.

(14'') Contrairement à ce que Marie dit, Pierre ne viendra pas ce soir.

E1 et e1, co-référentiels en (14), ne le sont pas – cas le plus fréquent - en (14') et (14''). Ajoutons enfin que dans nombre de cas, l'énonciateur e1 est non seulement difficilement identifiable, mais que sa relation à E1 est indéterminée ; ou qu'il correspond à une instance difficilement nommable, « fantôme de la vérité » (Berrendonner 1981) dans laquelle E1 peut s'inclure, comme dans (15) :

(15) (L'Occident) veut une Russie stable. Ce qui est compréhensible *puisque l'instabilité de la Russie serait source de malheur pour tout le monde* (M. Gorbatchev, *Le Monde*).

E1, du fait de *puisque*, impute la responsabilité de l'assertion [l'instabilité de la Russie serait une source de malheur pour tout le monde] à un énonciateur e1, instance générale non précisée, dans laquelle E1 peut parfaitement s'inclure.

Si, d'un strict point de vue linguistique, l'analyste n'a pas forcément à se préoccuper de savoir à qui correspond référentiellement l'énonciateur e1, on comprend qu'il en va tout autrement en analyse du discours, où il ne peut pas ne pas importer de savoir quelles « voix » l'énonciateur E1 convoque dans son dire, et comment il les présente.

---

<sup>15</sup> E1 peut également correspondre bien sûr à tous les mixtes personnels (1re + 2e pers.), (1re + 3e pers.), (2e + 3e pers.), (1<sup>ère</sup> + 2e + 3<sup>é</sup> pers.)

## 2.8. Récursivité du dédoublement énonciatif

Nous avons jusqu'à présent parlé de dédoublement énonciatif. Il convient de noter qu'un même énoncé peut être la concrétion de deux, mais aussi trois, quatre, etc. énoncés. On le sait pour le DR : *Marie a dit que Pierre lui avait dit qu'elle lui plaisait*. On le sait moins pour les autres marqueurs dialogiques. Soit (16) :

(16) C'est comme si on voulait laisser à penser que la sortie de la crise passe plus par la personnalité d'un chef que par la réaffirmation forte et claire des idées du mouvement (Débats-idées, in *Le Monde*)

On distinguera :

- l'énoncé enchâssant de E1, correspondant à *c'est comme si on voulait laisser à penser que P* ;
- l'énoncé enchâssé de e1, correspondant à *la sortie de la crise passe plus par la personnalité d'un chef que par x*, qui est aussi énoncé enchâssant de :
- l'énoncé de  $\epsilon$ 1, correspondant à l'élément *x*, soit : *la sortie de la crise passe par la réaffirmation forte et claire des idées du mouvement*.

Il est à noter que dans (16), E1 et  $\epsilon$ 1 sont coréférentiels : le locuteur-énonciateur E1 rapporte la parole de e1, à laquelle il s'oppose, qui compare son propos à celui d'un autre énonciateur  $\epsilon$ 1, le cotexte (que nous ne proposons pas ici) donnant à comprendre que les énonciateurs E1 et  $\epsilon$ 1 correspondent aux instances énonciatives du scripteur.

## Conclusion

1. Nous avons mis en place un ensemble d'éléments – dédoublement énonciatif, décalage entre locuteur et énonciateur e1, actualisation s'appliquant non à un *dictum* mais à une unité qui a déjà statut d'énoncé, hiérarchisation des deux énonciations, « dialogue » entre E1 et e1, récursivité du phénomène, - qui s'appliquent tant au DR qu'aux différents autres tours dialogiques, et permettent de décrire le phénomène du dialogisme dans son unité. Ce faisant, nous avons insisté sur ce qui, par delà leurs différences, unit ces divers tours et autorise à dire qu'ils ressortissent au même phénomène. Reste à voir si certains traits, si certains tests permettent de distinguer les quatre discours composant le DR des autres marqueurs dialogiques. Reste à développer ce qui fait la spécificité de chacun d'eux, ce qui permet de regrouper tel et tel tour dans un même sous-ensemble pour l'opposer à tel autre sous-ensemble. Il n'est pas question ici de réaliser ce travail. Nous aimerions simplement, avant de conclure, esquisser quelques pistes prospectives pour structurer le vaste champ de l'énoncé dialogique. Il conviendra d'étudier notamment :

- les différentes façons dont se réalise le dédoublement énonciatif (i) au niveau de l'énoncé e : posé dans ses mots (ou prétendus tels bien sûr) dans le discours direct, il n'est plus que présupposé dans les marqueurs comme le conditionnel, la négation ou la concession ; et sa présence est moins manifeste encore dans des tours comme la négation restrictive, le clivage ou le détachement (Bres 1998 : 201-204) ; (ii) au niveau de l'énonciateur e1 : le plus souvent explicite dans le DR, il est le plus souvent implicite dans les autres tours dialogiques.

- les différentes fonctions de l'énoncé enchâssé. Authier 1992 a opposé les discours direct et indirect, dans lesquels cet énoncé est « l'objet » de l'énoncé enchâssant, aux formes en *selon x*, *paraît-il*, *dixit y*, où il est « ce par quoi passe la modalisation » de l'énoncé enchâssant (1992 : 39). Qu'en est-il dans la comparaison, le clivage, ou l'interrogation ?

2. S'il est possible d'intégrer la problématique du DR dans celle, englobante, du dialogisme, si donc ne se pose plus la question du tracé de leur frontière que nous évoquions au début de cet article, une autre question de frontière, autrement complexe, ne manque pas d'apparaître : celle qui sépare l'énoncé monologique de l'énoncé dialogique. Nous avons, en

2.3. et 2.4., opposé les deux types d'énoncé à partir d'un critère apparemment solide : l'actualisation du locuteur-énonciateur porte sur un *dictum*, dans l'énoncé monologique ; sur un élément qui a déjà statut d'énoncé, dans l'énoncé dialogique. C'était – provisoirement - faire comme si la notion d'énoncé monologique allait de soi ; c'était aussi réduire quelque peu le concept de dialogisme aux cas où il est précisément marqué dans l'énoncé. Donnons-lui sa pleine extension, à partir d'une citation de Bakhtine :

L'expression d'un énoncé est toujours, à des degrés divers, une réponse, autrement dit : elle manifeste non seulement son propre rapport à l'objet de l'énoncé, mais aussi le rapport du locuteur aux énoncés d'autrui. Les formes de réactions-réponses qui remplissent un énoncé sont extraordinairement variées et, jusqu'à présent, elles n'ont jamais été étudiées (1979/1984 : 299).

Dans cette perspective, c'est tout énoncé, qui, orienté vers l'autre, interagit avec d'autres énoncés. C'est tout énoncé qui, bruisant de différentes voix, est... dialogique. Ce que l'analyse du discours a également dit depuis longtemps lorsqu'elle pose l'interdiscours comme condition du discours. Et l'on peut évoquer, en détournement de Baudelaire, « l'immense et compliqué palimpseste de la mémoire » discursive. L'objection est de taille, et nous ne prétendons pas la lever. Nous adopterons provisoirement la solution suivante : si tout énoncé est dialogique, certains le sont plus que d'autres... Et ce sont ces tours, où le dialogisme se marque linguistiquement ou pragmatiquement d'une quelconque façon, qui peuvent continuer à être nos objets privilégiés d'étude.

### références bibliographiques

- Arrivé M., Gadet F. et M. Galmiche, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris : Flammarion.
- Authier-Revuz J., 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive ; éléments pour une approche de l'autre en discours », *DRLAV* 26, 91-151.
- Authier-Revuz J., 1984, « Hétérogénéités énonciatives », *Langages* 73, 98-111.
- Authier-Revuz J., 1992-1993, « Repères dans le champ du discours rapporté », *Information grammaticale* 55, 38-42, et 56, 10-15.
- Authier-Revuz J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Paris : Larousse.
- Bakhtine M., 1929/1977, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit.
- Bakhtine M., 1934/1978, « Du discours romanesque », in *Esthétique et théorie du roman*, Paris : Gallimard, Tel, 83-233.
- Bakhtine M., 1929/1963/1970, *Problèmes de la poésie de Dostoïevski*, Lausanne : L'âge d'homme.
- Bakhtine M., 1979/1984, « Les genres du discours », in *Esthétique de la création verbale*, Paris : Gallimard, 265-308.
- Bally C., 1934/1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne : Francke.
- Berrendonner A. 1976/1981, « Le fantôme de la vérité », in *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris : Minuit, 35-73.
- Bres J., 1998a, « De Bally à la praxématique » in JM. Barbéris, J. Bres et P. Siblot (éd.), *De l'actualisation*, Paris : CNRS Editions, 59-79.
- Bres, J., 1998b, « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français », in Bres J., Legrand R., Madray F. et P. Siblot (éds), *L'autre en discours*, Montpellier III, Praxiling, 191-212.
- Bres J., 1999, « Vous les entendez ? De quelques marqueurs dialogiques », *Modèles linguistiques*, XX, 2, 71-86.
- Culioli A., 1984, « En guise d'introduction » in A. Grésillon et J. L. Lebrave, *La langue au ras des textes*, Lille : Presses universitaires de Lille, 9-12.
- Danon-Boileau, L. (1987), *Le sujet de l'énonciation*, Paris : Ophrys.
- Ducrot O., 1984, « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, 171-233.
- Ducrot O. et al., 1980, *Les mots du discours*, Paris : Minuit.
- Faure L., 2001, article *Locuteur*, in Détrie C., Siblot P., Verine B., *Concepts pour l'analyse du discours*, (à paraître).
- Maingueneau D., 1991, *L'analyse du discours*, Paris : Hachette.
- Maingueneau D., 1994, *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.

Pêcheux M., 1975, *Les vérités de la Palice*, Paris : Maspéro.  
Riegel M., Pellat J.-C. et Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.  
Rosier L., 1999, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Louvain-la-Neuve : Duculot.  
Simonin J., 1984, « De la nécessité de distinguer énonciateur et locuteur dans une théorie énonciative », *DRLAV* 30, 55-62.  
Wilmet M., 1997, *Grammaire critique du français*, Hachette / Duculot.